

Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA)

1^{ère} Réunion du Comité Permanent Conjoint (CPC) : discussion du plan d'action REMESA.

Tunis, 15 et 16 juillet 2009

Relevé de décisions de la réunion

Considérant :

- Le Plan d'Action annuel de REMESA (juillet 2009-juin 2010) réalisé par la FAO/CRSA-AN et présenté lors de la réunion.
- La nécessité de définir un cadre de travail pour les actions prioritaires de REMESA pour les prochains 12 mois.
- L'importance de clarifier les rôles et les responsabilités des principaux acteurs de REMESA, notamment pour le Comité Permanent Conjoint (CPC).

Les CVOs, ou leurs représentants, des dix pays¹ participant à la première réunion du Comité Permanent Conjoint (CPC) du Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA) qui s'est tenue à Tunis le 15 et 16 juillet 2009, décident:

1. L'adoption du Plan d'Action annuel de REMESA (période juillet 2009-juin 2010), présenté par la FAO/CRSA-AN et discuté pendant la réunion.
2. L'adoption des TdR du CPC élaborés et discutés pendant la réunion, dont les détails sont fournis en annexe.
3. La désignation par chaque CVO d'un point focal pour REMESA. Les noms et coordonnées seront communiqués par chaque CVO à la FAO/CRSA-AN dans les deux semaines qui suivent la clôture de la réunion (avant le 31 juillet 2009).
4. La présidence annuelle conjointe du CPC par l'Espagne et l'Algérie, en 2010.
5. L'envoi aux membres du CPC, dans les plus brefs délais, d'un programme de travail détaillé préparé par la FAO/CRSA-AN, correspondant aux six premiers mois du Plan d'Action. Ce programme semestriel (de même que le plan d'action 2009/2010) sera révisé pour inclure les contributions de l'OIE aussitôt que leur planification stratégique pour la région est formulée.

¹ Algérie, Egypte, Espagne, France, Italie, Libye, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie.